
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2012

DÉCISION N° 2012 / 53 / PESN / 3

PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DE SAINT-NAZAIRE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine du Président d'Eolien Maritime France SAS en date du 11 juin 2012, reçue le 12 juin 2012, et le dossier joint relatif au projet de parc éolien en mer de Saint-Nazaire (Loire Atlantique),
- vu sa décision n° 2012/28/PESN/1 du 4 juillet 2012 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2012/29/PESN/2 du 4 juillet 2012 nommant Madame Chantal SAYARET présidente de la commission particulière,

- sur proposition de Mme Chantal SAYARET,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De nommer membres de la commission particulière du débat public sur le projet de parc éolien en mer de Saint-Nazaire :

- M. Nicolas BENVEGNO,
- Mme Dorothée BENOIT BROWAEYS,
- Mme Dorothée BRIAUMONT,
- M. Jean-Louis LAURE,
- M. Bruno LEPRAT

Le Président



Philippe DESLANDES